

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Pathologie en périnatalité 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.2001.F.23

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2023-2024

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 9

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre d'automne Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français Allemand Anglais

2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

 Rôle d'expert-e Rôle de leader Rôle d'apprenant et de formateur-trice Rôle de communicateur-trice Rôle de promoteur-trice de la santé Rôle de professionnel-le Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- Ab1 à Ab7
- Bb1 à Bb3
- Cb1 à Cb3
- Eb1 à Eb3
- Fb1 et Fb4
- Gb1 et Gb4

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Intégrer les connaissances des pathologies maternelles et leur impact sur la santé du fœtus et du nouveau-né.
- Comprendre l'impact sur la santé maternelle et fœtale de l'hypertension et de la pré-éclampsie.
- Connaître et identifier le risque d'éclampsie et effets, tant maternels que fœtaux.
- Connaître et mobiliser les connaissances concernant les types de diabètes, y compris le diabète gestationnel.
- Mobiliser les connaissances et réaliser un raisonnement clinique afin d'ajuster la surveillance, la prise en soins de la mère et du nouveau-né.
- Connaître les implications de dystocies (mécaniques, dynamiques) et lors de l'accouchement, pour ajuster la prise en soins.
- Réaliser en atelier et en autonomie les gestes du dégagement en cas de dystocie des épaules et lors de l'accouchement podalique.
- Connaître et comprendre les particularités/risques du nouveau-né prématuré et *late preterm*, ainsi que les surveillances spécifiques.
- Connaître les principales pathologies respiratoires du nouveau-né prématuré.
- Connaître et identifier les états infectieux en période prénatale et au post-partum, pour la mère et le nouveau-né.
- Identifier l'impact des pathologies maternelles, placentaires et fœtales, dans l'interprétation du cardiocotogramme (CTG).
- S'initier, en atelier, à leur lecture et à l'interprétation du CTG en cas de pathologie. Assurer la sécurité maternelle et fœtale en cas de CTG pathologique.

- S'initier à la suture du périnée.
- Soutenir l'allaitement lors de cas complexes : chirurgie, état infectieux.
- Comprendre le vécu psychique des parents en cas de prématurité de de NN post-terme.
- Connaître les principes de bases du stress périnatal.
- Identifier le rôle professionnel et la prise en soins en cas de version manuelle externe.
- Identifier les particularités de la césarienne urgente, ajuster son rôle professionnel au sein d'une équipe interdisciplinaire.
- Comprendre et adapter le suivi en cas d'anomalies ovulaires.
- Connaître les différentes pathologies vues lors de l'ultrason.
- Mobiliser les connaissances reçues lors des cours, en e-learning, en séminaire dans le cadre d'un jeu de rôle, d'une pratique simulée, d'une démarche de soins en élaborant une première étape dans la démarche réflexive du raisonnement clinique.
- Identifier et apprendre à mobiliser des attitudes relationnelles (empathie, considération positive inconditionnelle et congruence) et des moyens de communication permettant une prise en soin optimale et un accompagnement personnalisé de la famille.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Le module **Pathologie en périnatalité 1** aborde les champs suivants :

- Pathologies maternelles durant la grossesse, l'accouchement, et le post-partum
- L'accouchement complexe
- Le nouveau-né prématuré ou infecté
- L'allaitement dans les situations complexes ou pathologiques
- Parentalité : stress périnatal, vécu psychique en cas de pathologie et complexité
- Violence dans les soins
- CTG pathologique
- US pathologique
- Pharmacologie des pathologies développées dans le module
- Journée commune avec HESAV sur la douleur en obstétrique (obligatoire et intersite)
- Un Quizz et une vignette clinique formative

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- Cours-réponses, en distanciel si nécessaire
- Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- Activités pédagogiques en e-learning
- Séminaires
- Relation professionnelle
- Accompagnement corporel
- Pratiques simulées
- Examen clinique (atelier pratique)
- Autre

Exigences de fréquentation :

20% d'absence tolérées sur le nombre d'heures total de cours en présentiel. Les cours mentionnés ci-dessous ont leurs propres exigences.

Cours à présence obligatoire (100% de présence) :

Pratique Simulée – Atelier pratique – Examen clinique – Pratique réflexive – Accompagnement corporel – Relation professionnelle – Séminaire

Les absences à ces types de cours doivent être dûment certifiées (certificat médical) ou justifiées par des causes majeures évaluées par la responsable de module ; ces absences doivent faire l'objet d'une information préalable (e-mail) à la référente du module. Un travail personnel complémentaire peut être exigé, les consignes seront précisées par la référente du module. La date de reddition du travail complémentaire ainsi que sa qualité devront être conformes aux consignes de la responsable du module.

Si les absences cumulées aux cours à présence obligatoire (avec certificat médical) et aux cours non désignés comme tels dépassent 20% du temps de présentiel total du module, l'étudiant ne pourra pas se présenter à-aux examen(s).

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Un examen écrit portant sur la totalité du module dont la note valide 50% de la note finale notifiée dans IS-Academia. La note A, arrondie au 10^e, doit être acquise pour obtenir les ECTS de ce module (minimum E, équivalent à la note chiffrée 4).
- B. Un examen de type oral est prévu en fin de module. Ce contrôle oral constitue la note B. La note B, arrondie au 10^e, constituera 50% de la note finale notifiée dans IS-Academia. La note B doit être acquise pour obtenir les ECTS de ce module (minimum E, équivalent à la note chiffrée 4).

- **Période** : Le plus tôt possible

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes A et B obtenues. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- Remédiation possible en cas de note Fx au module Pas de remédiation
 - si la note au point (A) est insuffisante : un complément portant sur les lacunes sera demandé
 - si la note à l'évaluation orale (B) est insuffisante : un examen oral portant sur les lacunes sera réalisé
- Modalités : la modalité de remédiation sera confirmée par courrier
- Période : semaine 34

La remédiation permet à l'étudiant.e d'obtenir la note E en cas de réussite.
En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Si la note A ou la note B sont évaluées à F, l'étudiant.e ne répète que la note évaluée à F.

Si les 2 notes (A et B) sont évaluées à F, l'étudiant.e répète le tout (A et B).

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant.e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant.e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Voir syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Christiane Sutter

Enseignants :

Voir syllabus